



NOS HONORAIRES – TARIFS 2024

TYPE DE TRANSACTION

HONORAIRES

VENTE d'immeuble à usage d'habitation

Prix de vente	Honoraires T.T.C.
de 1 à 50 000€	5 000€
de 50 001€ à 100 000€	10%
de 100 001€ à 150 000€	8%
de 150 001€ à 200 000€	7%
de 200 001€ à 400 000€	6%
+ de 400 000€	5%
Sauf stipulations contraires prévues au mandat	

VENTE de terrain

VENTE d'immeuble et / ou droits à usage commercial

Forfait de 12% T.T.C du prix de vente

LOCATION à usage d'habitation

Les honoraires de location sont encadrés par la loi ALUR

Le montant T.T.C. imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur.

La quote-part imputée au locataire ne pourra excéder les plafonds suivants : Honoraires liés à la visite des lieux, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail :

Dans la limite des plafonds par zone géographique (loi ALUR)

En zone très tendue	12 €/m ² de surface habitable
En zone tendue	10 €/m ² de surface habitable
Pour le reste du territoire	8 €/m ² de surface habitable
+	
Honoraires liés à l'état des lieux	3 €/m ² de surface habitable

LOCATION à usage professionnel / commercial

30% H.T. du loyer annuel

Cette rémunération sera partagée entre le bailleur et le preneur sauf convention expresse indiquée au mandat